



FRANCE

Conseil de sécurité

Débat public sur la Protection des civils dans les conflits armés

Intervention prononcée par S.E.M. Sean-Mare de la Sablière
Ambassadeur, Représentant Permanent de la France auprès des Nations Unies

New York, le 28 juin 2006

(Vérifier au prononcé)

* * *

Security Council

Public Debate On the Protection of civilians in armed conflicts

New York, 28 June 2006

Speech delivered by H.E. Mr. Jean-Marc de la Sablière
Ambassador, Permanent Representative of France to the United Nations

(check upon delivery)

Madame la Présidente,

Je vous remercie d'avoir pris l'initiative d'organiser ce débat. La protection des civils est un enjeu que l'actualité nous conduit à examiner presque quotidiennement, et il est bon de prendre régulièrement de la hauteur. Je remercie également M. Egeland de son intervention, comme toujours très percutante et utile.

Le Conseil de sécurité, il y a deux mois, a adopté la résolution 1674 sur la protection des civils, qui consacre notamment la responsabilité de protéger. Je rends hommage à la persévérance du Royaume-Uni pour avoir porté et mené à bien ce projet, avec le plein appui de la France. Le moment est maintenant venu d'examiner comment mettre en œuvre cette nouvelle feuille de route pour la protection des civils.

Permettez-moi à cet égard, Madame la Présidente, de limiter mon propos à trois idées simples :

- la protection des civils est devenue un élément important dans le jugement porté sur l'action du Conseil de sécurité

Certaines études bien connues ont fait état d'une baisse du nombre de conflits dans le monde. Cependant, on voit bien que le nombre de réfugiés et déplacés, et plus largement le nombre de civils en situation vulnérable n'a pas diminué, loin s'en faut. Les combats sont souvent menés non plus armée contre armée mais en visant les populations civiles jugées proches de l'adversaire, au mépris des principes élémentaires du droit humanitaire international.

La crédibilité de l'action du Conseil de sécurité est donc perçue dans une large mesure en fonction du degré de protection dont bénéficient les civils dans une région donnée, et non plus uniquement à travers sa capacité à imposer une cessation des hostilités ou un accord de paix. La crise du Darfour en est l'illustration évidente.

De ce constat je tire deux conclusions opérationnelles :

- la première est qu'à chaque révision de mandat d'une opération, nous devons nous interroger sur l'état de la protection des civils sur le terrain et ce que les Nations unies peuvent faire pour l'améliorer

La plupart du temps, le Conseil de sécurité doit intervenir dans un contexte extrêmement délicat : incapacité des autorités en place à assurer la protection des civils qui est de leur responsabilité première, accords de cessez-le-feu ou de paix centrés sur le partage du pouvoir et négligeant le sort des populations.

Il est donc extrêmement important pour le Conseil de saisir chaque occasion de révision de mandat pour s'interroger sur l'ajustement entre les missions de la force et l'état de la protection des populations sur le terrain. Il ne devrait jamais y avoir de situation dans laquelle des casques bleus assistent impuissants au massacre de civils à quelques centaines de mètres de leur quartier général. Si les moyens alloués aux OMP ne sont pas extensibles à volonté, en revanche personne ne devrait douter de la volonté des Nations unies de protéger tous ceux qui peuvent

l'être dans la mesure des capacités déployées sur le terrain. Cette préoccupation est aujourd'hui mieux prise en compte par le Conseil comme en témoignent les modifications apportées au mandat de la MONUC.

Nous devons donc avoir un réflexe que j'appellerais le « réflexe protection des civils », à utiliser dans toutes les dimensions d'une opération. L'appui donné par la MONUC aux enquêteurs de la CPI en RDC constitue un exemple d'action d'une OMP concourant à la protection des civils par le biais de la lutte contre l'impunité, qui mérite d'être souligné.

- la seconde conclusion opérationnelle, c'est que nous devons intégrer la protection des civils le plus en amont possible de l'action du Conseil

L'ajustement régulier des mandats aux enjeux de protection des civils est le minimum que le Conseil puisse faire. Cependant nous devons faire plus encore, et le plus en amont possible :

- premièrement, nous devons presser toutes les acteurs d'un conflit de respecter le caractère sacré de la protection des civils, dans leurs actions militaires et dans toutes les négociations de paix. Si les accords de cessez-le-feu prennent correctement en compte le sort des populations civiles, c'est alors la moitié du chemin qui est faite.
- deuxièmement, lorsque nous-mêmes nous rédigeons les mandats initiaux, nous devons être très attentifs à ce que les Nations unies ne se trouvent pas dans la situation d'impuissance que j'ai décrite, alors que des crimes graves sont commis contre les populations. Il faut donc que les mandats initiaux soient réalistes en circonscrivant de manière précise la responsabilité des Nations unies, mais en même temps à la hauteur de nos devoirs vis-à-vis des victimes. L'opération de maintien de la paix doit avoir les moyens juridiques et militaires de faire son devoir pour protéger les populations. Chacun comprendra que c'est en pensant au Darfour que j'avance cette idée.

Enfin, pour réussir le Conseil de sécurité doit s'appuyer sur l'ensemble de la famille des Nations unies. Bien sûr, c'est Jan Egeland et ses équipes qui sont en première ligne. Mais il est essentiel que le Département des opérations de maintien de la paix joue un rôle de co-pilote de ce dossier, ainsi que le Département des Affaires politiques. Je souhaite donc que lors de notre prochaine réunion, Jan ne soit pas seul pour lancer le débat.

Je vous remercie./.

Madam President,

I would like to thank you for taking the initiative for this debate. The protection of civilians is an issue which current events bring before us almost every day, and it is useful to stand back for some perspective at regular intervals. I also wish to thank Mr. Egeland for his remarks which, as always, are very perceptive and useful.

Two months ago, the Security Council adopted resolution 1674 on the protection of civilians, which endorses in particular the responsibility to protect. I applaud the perseverance of the United Kingdom in presenting and bringing this project to fruition, with France's full support. It is now time to examine how to implement this new roadmap for the protection of civilians.

Allow me, in this regard, Madam President, to limit my comments to three simple ideas:

- the protection of civilians has become an important element in how the action of the Security Council action is perceived

Certain well-known studies have reported a drop in the number of conflicts in the world. However, clearly the number of refugees and displaced persons, and more generally the number of civilians in vulnerable situations, has not diminished, far from it. The fighting is often not one army against another but against civilians considered close to the enemy, with no regard for the elementary principles of international humanitarian law.

The credibility of Security Council action is therefore perceived to a large extent according to the degree of protection which civilians have in a given region, and not solely through its capacity to impose a cease-fire or a peace agreement. The crisis in Darfur is the obvious illustration of this.

Based on this observation, I draw two conclusions in terms of operations:

- the first is that at each revision of the mandate of an operation, we must ask ourselves about the protection of civilians in the field and what the United Nations can do to improve it

Most of the time, the Security Council must intervene in an extremely sensitive context: the inability of the established authorities to ensure the protection of civilians which is their first responsibility; cease-fire or peace agreements centered on power-sharing and neglecting the fate of people.

So it is extremely important for the Council to take the opportunity of every mandate review to think about the adjustment between the force's missions and the state of protection of the people on the ground. There should never be a situation in which Blue Helmets watch helplessly the massacre of civilians a few hundred yards from their headquarters. While the assets allocated to the PKOs cannot be extended at will, no one, on the other hand, should doubt the resolve of the United Nations to protect all those who can be protected insofar as the capacities deployed on the ground permit. This concern is taken into greater account today by the Council as can be seen from the changes to MONUC's mandate.

So we need to **have** a reflex, what I would term “**a protective reflex for civilians,**” to use in **all aspects of an operation.** MONUC’s support to the ICC investigators in the DRC is one example of a PKO action assisting in the protection of civilians via the fight against impunity, which deserves to be emphasized.

- the second conclusion, in terms of operations, is that we must integrate the protection of civilians in the Council’s action as far ahead of time as possible

Regularly adjusting mandates to the issues of civilian protection is the minimum that the Council can do. However we must still do more, as far ahead of time as possible:

- first we must press all the actors in a conflict to respect the sacrosanct nature of protecting civilians in their military actions and in all peace negotiations. If cease-fire agreements take the lot of civilians into proper account, then we are halfway there.
- secondly when we ourselves draft the initial mandates, we must be very careful to ensure that the United Nations does not find itself in the situation of helplessness I have described while serious crimes are committed against civilians. So it is essential for the initial mandates to be realistic, spelling out precisely the responsibility of the United Nations, but at the same time commensurate with our duties vis-à-vis the victims. A peace-keeping operation must have the legal and military resources to discharge its mission to protect people. Everyone will understand that I am thinking of Darfur in proposing this idea.

Lastly, in order to succeed, the Security Council must rely on the entire United Nations family. Of course, it is Jan Egeland and his staff who are the first in line. But it is essential that the Department of Peacekeeping Operations is a co-manager in this dossier along with the Department of Political Affairs. So I hope that at our next meeting, Jan is not alone in launching the debate.

Thank you./